



Bulletin du réseau de surveillance des intoxications au monoxyde de carbone

Faits marquants au 6 octobre 2015

Entre le 1^{er} avril et le 31 août 2015, 236 épisodes d'intoxication par le CO ont été déclarés, impliquant 820 personnes.

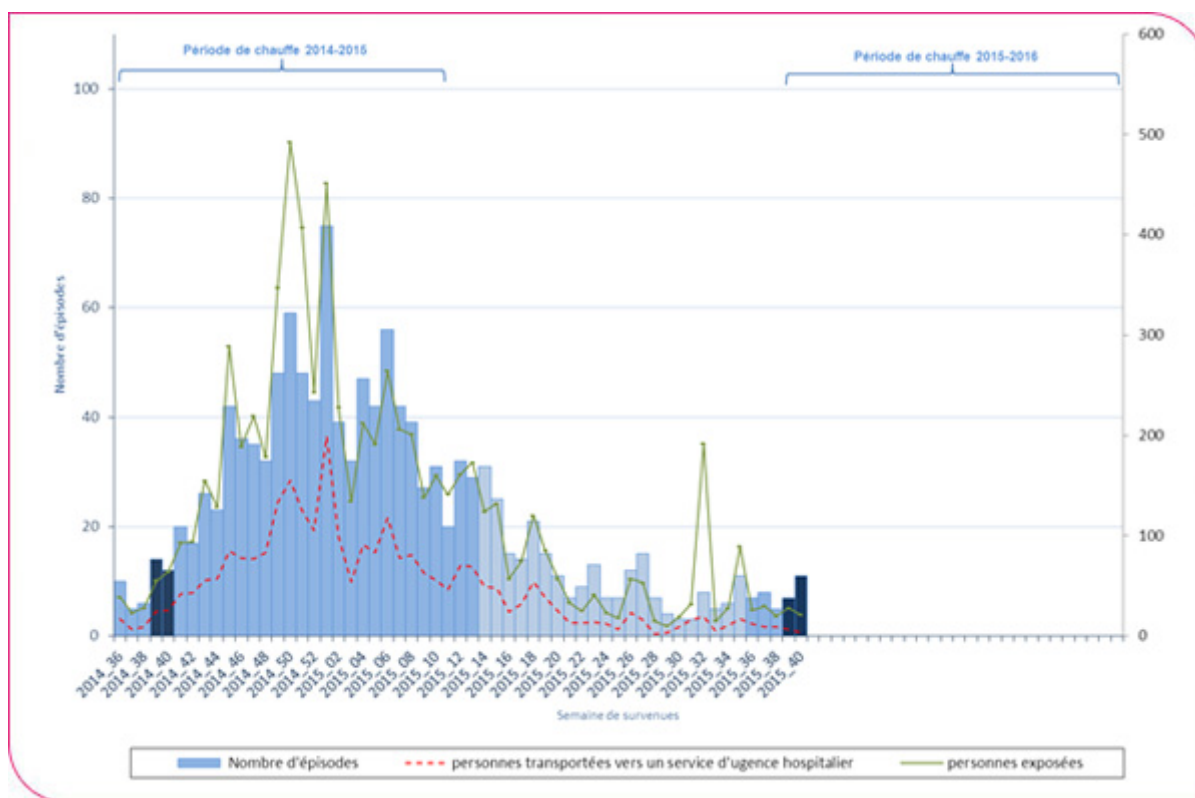
Depuis le 1^{er} septembre 2015 :

- Une personne est décédée suite au dysfonctionnement d'une chaudière.

Toute personne ayant connaissance d'une intoxication au CO, suspectée ou avérée, à l'exclusion des intoxications par incendie, la signale à l'Agence Régionale de Santé (ARS) ou au Centre Antipoison et de Toxicovigilance (CAPTV) qui recueille les premières informations sur les personnes concernées et les circonstances de survenue pour déclenchement des enquêtes médico-environnementales par les services compétents.

Les signalements d'intoxication

Répartition hebdomadaire (depuis le 1^{er} septembre 2014) du nombre de signalements d'intoxication par le CO, suspectée ou avérée, et du nombre de personnes exposées et transportées vers un service d'urgence hospitalier



236 signalements ont été déclarés au système de surveillance, impliquant 820 personnes dont 432 ont été transportées vers un service d'urgence hospitalier et 86 dirigées vers un service de médecine hyperbare.

Les intoxications par groupe électrogène en milieu confiné ont fait l'objet de 5 signalements, impliquant 171 personnes dont 18 transportées vers un service d'urgence hospitalier. Les intoxications par Brasero/Barbecue ont concerné 8 épisodes impliquant 36 personnes dont 33 ont été transportées vers un service d'urgence hospitalier.

Un tiers des intoxications a concerné les régions Ile-de-France (46) et Nord-Pas-de-Calais (25).

Depuis le 1er septembre 2015,

39 signalements ont été effectués auprès du système de surveillance, impliquant 100 personnes dont 42 ont été prises en charge par un service d'urgence hospitalier et 15 dirigées vers un service hospitalier de médecine hyperbare. Au cours de la même période de la saison de chauffe précédente (2014-2015), 55 signalements avaient été rapportés (143 personnes exposées dont 100 transportées vers un service d'urgence hospitalier).

Un décès par intoxication accidentelle en lien avec une chaudière a été déclaré depuis le 1er septembre 2015.

Au cours des deux dernières semaines,

18 signalements (impliquant 38 personnes dont 11 ont été transportées vers un service d'urgence hospitalier) ont été rapportés. Au cours des mêmes semaines de l'année 2015, 26 épisodes avaient exposé 68 personnes, parmi lesquelles 51 avaient été transportées vers un service d'urgence hospitalier.

Les intoxications au CO au sein d'un établissement recevant le public (ERP)

Trois épisodes d'intoxication survenus dans un ERP depuis le 1er septembre 2015, dont un est survenu dans une crèche en lien avec une chaudière (impliquant 1 personne).

En région

Le Nord-Pas de Calais concentre 8 des signalements recensés depuis le 1er septembre. Les 31 autres signalements se répartissent (1 à 4 signalements par région) entre 16 autres régions de France continentale.

Principaux déclarants

Depuis le 1^{er} septembre 2015, les principaux déclarants ont été :

- les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) : 70 % des signalements ;
- les services d'urgence hospitaliers : 15 % des signalements ;
- les services de médecine hyperbare : 3 % des signalements.

De la surveillance à la prévention

La direction générale de la santé (DGS) et l'institut national de la prévention et de l'éducation pour la santé (Inpes) rappellent les conseils destinés à éviter la survenue d'intoxication au CO.

Faire vérifier et entretenir les conduits de fumées (par ramonage mécanique)

Faire vérifier et entretenir chaudières, chauffe-bains, inserts, poêles

Ne jamais se chauffer avec des appareils non destinés à cet usage (groupe électrogène, braseros, barbecues) :

Ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.



L'Inpes propose un dépliant destiné au grand public présentant les dangers du monoxyde de carbone, les appareils émetteurs et quelques conseils pour éviter les intoxications.

<http://www.inpes.sante.fr/CFESBases/catalogue/pdf/1243.pdf>

